Rothschild & Co
Asset Management

AVIS DE FUSION-SCISSION

14 août 2026

Fusion-scission de la SICAV de droit français « R-co Thematic Target 2026 HY » par des compartiments des SICAV de droit français « R-co 2 » et « R-co 3 »

- **R-co Thematic Target 2026 HY**, société d'investissement à capital variable de droit français, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 823 445 150 RCS PARIS, dont le siège social est situé 29, avenue de Messine, 75008 Paris (ci-après, l'« OPCVM Scindé »),
Représentée par Monsieur Didier BOUVIGNIES, agissant en qualité de Président Directeur Général,

Et

- **R-co 2**, société d'investissement à capital variable de droit français, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 889 511 747 RCS PARIS, dont le siège social est situé 29, avenue de Messine, 75008 Paris agissant au titre d'un ou plusieurs de ses compartiments « R-co Conviction High Yield SD Euro » et « R-co Conviction Credit 12M Euro » (ces compartiments étant ci-après dénommés individuellement ou collectivement l' « OPCVM Absorbant »),
Représentée par Monsieur Etienne ROUZEAU, agissant en qualité de Président Directeur Général,

Et

- **R-co 3**, société d'investissement à capital variable de droit français, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 937 898 609 RCS PARIS, dont le siège social est situé 29, avenue de Messine, 75008 Paris agissant au titre de son compartiment « R-co Target 2032 HY » (ce compartiment étant ci-après dénommé individuellement ou collectivement l' « OPCVM Absorbant »),
Représentée par Monsieur Vincent RASCLARD, agissant en qualité de Président Directeur Général.

Suivant (i) la décision du Conseil d'Administration de l'« OPCVM Scindé », ainsi que (ii) les décisions des Conseils d'Administration de l'« OPCVM Absorbant », toutes trois en date du 24 avril 2026, il a été décidé de procéder à la fusion-scission de la SICAV de droit français « R-co Thematic Target 2026 HY » par l'OPCVM Absorbant comme suit :

- Par défaut, les actions du compartiment R-co Conviction High Yield SD Euro (OPCVM à maturité moyenne) de la SICAV de droit français R-co 2, ou
- les actions du compartiment R-co Conviction Credit 12M Euro (OPCVM à maturité courte) de la SICAV de droit français R-co 2, ou
- les actions du compartiment R-co Target 2032 HY (OPCVM à maturité 2032) de la SICAV de droit français R-co 3.

A l'issue de cette opération de fusion-scission, les avoirs des actionnaires de l'OPCVM Scindé seront investis dans les différents compartiments des SICAV de droit français « R-co 2 » et « R-co 3 ».

Veuillez noter que les actions des compartiments des SICAV R-co 2 et R-co 3 telles que proposées aux actionnaires belges de la SICAV de droit français « R-co Thematic Target 2026 HY » sont enregistrées en Belgique.

Modalités et conditions de l'opération :

Cette opération s'effectuera sur la base des valeurs liquidatives datées du 28 septembre 2026, calculées le 29 septembre 2026.

L'apport effectué à l'OPCVM Absorbant par l'OPCVM Scindé correspondant à la totalité de son actif net entraînera, ipso facto, la dissolution de ce dernier.

Cette opération a reçu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers en date du 26 juin 2026.

Pour le bon déroulement de cette opération de fusion-scission, les souscriptions et les rachats des actions (et/ou dix-millièmes d'action) de l'OPCVM Scindé cesseront définitivement à compter du 23 septembre 2026 à partir de 12h01, de façon qu'aucun ordre ne soit exécuté sur la base des valeurs liquidatives de fusion.

L'OPCVM Scindé ayant une valorisation quotidienne, la dernière valeur liquidative de l'OPCVM Scindé sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération de fusion, sera celle datée du 23 septembre 2026.

Si les termes de l'opération de fusion ne convenaient pas aux actionnaires de l'OPCVM Scindé, ces derniers ont la possibilité de sortir sans frais à tout moment, l'OPCVM Scindé et l'OPCVM Absorbant n'appliquant pas de commission de rachat.

La parité d'échange sera déterminée par le rapport suivant :

$$\frac{\text{Valeur liquidative de l'OPCVM Scindé}}{\text{Valeur liquidative de l'OPCVM Absorbant}}$$

Pour ces calculs, il sera tenu compte du fait que les actionnaires de l'OPCVM Scindé qui, en fonction de la parité d'échange déterminée, n'auraient pas droit à un nombre exact d'actions et dix-millièmes d'action de l'OPCVM Absorbant obtiendront le remboursement du rompu (correspondant à la différence entre la valeur des actions et/ou dix-millièmes d'action de l'OPCVM Scindé remises, et la valeur des actions et dix-millièmes d'action de l'OPCVM Absorbant qu'ils auront reçues en échange) ou pourront verser en espèces le montant nécessaire à l'attribution de dix-millièmes d'action complémentaire.

Ce remboursement ou cette souscription complémentaire ne seront ni diminués ni majorés de frais et commissions de rachat ou de souscription, le jour de la fusion.

Conformément à l'article 411-63 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, les créanciers de l'OPCVM Scindé et de l'OPCVM Absorbant participant à l'opération de fusion et dont la créance est antérieure à la publicité donnée au présent projet peuvent former opposition à celui-ci dans un délai de trente jours à compter de la publication de l'avis de fusion.

Le projet commun de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 23 juillet 2026.

Eléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Les Documents d'Informations Clés et le prospectus de l'OPCVM Scindé et de l'OPCVM Absorbant sont disponibles sur demande et gratuitement auprès de Rothschild & Co Asset Management – Service Clients – 29, avenue de Messine – 75008 Paris, par e-mail à l'adresse suivante : clientserviceteam@rothschildandco.com ou encore sur le site Internet (https://am.be.rothschildandco.com).

Aussi, nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du Document d'Informations Clés.

Nous informons les investisseurs belges que les Documents d'Informations Clés, le prospectus en vigueur, le dernier rapport semestriel et le dernier rapport annuel sont également disponibles gratuitement en français auprès de l'établissement chargé du service financier en Belgique (Rothschild Martin Maurel, 29 avenue de Messine F-75008 Paris, agissant au nom et pour le compte de sa succursale de Bruxelles Rothschild & Co Wealth Management Belgium, 166 avenue Louise B 1050 Bruxelles) et seront également disponibles sur le site internet de Rothschild & Co Asset Management (https://am.be.rothschildandco.com).

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée sur le site https://funds360.fefundinfo.com/ et disponible auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.
Le document d'informations clés doit être lu attentivement avant d'investir.
Le précompte mobilier en vigueur est de 30%.

Nous vous invitons par ailleurs à prendre régulièrement contact avec votre conseiller ou responsable de compte pour toute information complémentaire concernant vos placements.

Rothschild & Co Asset Management, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173.

Pour plus d'informations :
Service Clients
clientserviceteam@rothschildandco.com
https://am.eu.rothschildandco.com

À propos de la division Asset Management de Rothschild & Co

Division spécialisée en gestion d'actifs du groupe Rothschild & Co, nous offrons des services personnalisés de gestion à une large clientèle d'investisseurs institutionnels, d'intermédiaires financiers et de distributeurs. Nous articulons notre développement autour d'expertises complémentaires en gestion active et de conviction et en architecture ouverte. Basés à Paris et implantés dans 9 pays en Europe, nous gérons plus de 38 milliards d'euros et regroupons près de 180 collaborateurs. Plus d'informations sur le site: www.am.eu.rothschildandco.com